

# ET VOUS, *la* cgt

# VOUS LA VOULEZ COMMENT ?

**PERSPECTIVES**  
*éducation formation*

*la*  
**cgt**

**48<sup>e</sup>**  
CONGRES  
24/28 Avril 2006  
LILLE



# Sommaire

p. 2

- . Etampes
- . Négociations salariales

p. 3

- . Edito

p. 4 à 8 - Société

- . La crise n'est pas derrière nous
  - . Décryptages...
- . 2006 sera "l'année de l'égalité des chances"
  - . "Apprentissage junior"...
  - . Journée de solidarité

p. 9 - 1<sup>er</sup> degré

- . "Arrêtons la méthode globale"

p. 10/11 - ZEP

- . ZEP : l'ambition réussite -pour tous!-  
a du plomb dans l'aile...

p. 12 à 16 - Personnels

- . Hors classe 2006
- . Remplacements
- . Concours 2006
- . Les conseillers d'orientation psychologues
- . Les non-titulaires
- . Départ en retraite

p. 17 - CGT

- . Un congrès pour gagner en efficacité revendicative

p. 18/19 - Elections professionnelles

**Le bon vieux temps des colonies**

## Etampes, AGIR contre la violence

**A** la veille des congés de fin d'année, une enseignante du Lycée Blériot d'Étampes (91) a été violemment agressée par un de ses élèves qui lui a porté plusieurs coups de couteau.

Face à ce drame qui a soulevé l'émotion des personnels de l'établissement, émotion partagée par l'ensemble de la communauté éducative et par notre organisation, nous avons fait part à ceux-ci, et plus particulièrement aux membres de la section syndicale CGT, de notre soutien le plus total apporté à leur action en intervenant auprès du recteur de Versailles et du ministre de l'Éducation.

Si le geste de cet élève était difficilement prévisible, on est en droit de penser, contrairement aux affirmations de G. de Robien, qu'une présence plus importante de personnels, notamment de ceux qui interviennent dans le domaine de la santé, aurait pu être un élément de prévention.

La gravité de cet acte ne peut être isolée du contexte de l'établissement, ce qui a entraîné colère et indignation.

Des promesses de reconstruction du lycée non tenues, une réduction constante de l'encadrement éducatif, et encore être "allégé" de trois postes d'aides-éducateurs fin janvier, un trimestre où se sont accumulés les actes d'incivilité, une administration n'assurant pas ses responsabilités... témoin, le refus opposé par l'inspecteur d'académie à la demande des personnels de l'établissement de tenir le 16 décembre, jour de l'agression, une journée banalisée pour faire le point sur les questions de violence...

Voilà ce qui a amené les personnels et l'intersyndicale CGT/FO/UNSA à décider collectivement d'exercer leur droit de retrait à la rentrée de janvier. Droit qu'ils n'exerçaient pas, comme a pu le dire une partie de la presse, contre les élèves qui sont souvent les premières victimes des violences, mais comme le moyen d'exiger pour ceux-ci, comme pour eux-mêmes, une meilleure sécurisation de leurs conditions de travail.

### Leur détermination a été entendue.

**Après quelques tergiversations du rectorat le jour de la rentrée, la prise en compte de plusieurs de leurs revendications (la transformation des emplois d'aides-éducateurs en assistants d'éducation ainsi que la création de deux contrats "accompagnement vers l'emploi" Vie scolaire ainsi qu'un poste de proviseur-adjoint, le poste d'infirmière scolaire passant d'un mi-temps à un temps complet, la restructuration de la carte des formations et l'engagement pris par les élus et le rectorat d'une reconstruction rapide du lycée...) a amené les personnels à décider de lever leur droit de retrait.**

**Pour autant, ils restent vigilants.**

*Denis Baudequin*

**Votre cotisation syndicale a droit à une réduction fiscale.**

Pour cela, si vous avez fait le choix du réel, l'Administration tiendra compte du montant de votre cotisation syndicale et déduira 66 % sur le montant total de votre impôt à payer : c'est ce que l'on appelle un crédit d'impôts.

## L'enjeu salarial

**L**es propositions du ministre de la Fonction publique du 12 janvier 2006, dont le volet salarial est borné à 0,5 % d'augmentation en valeur du point au 1<sup>er</sup> juillet 2006, sont **inacceptables au regard des baisses du pouvoir d'achat**. Elles inscrivent un bouleversement en profondeur de la conception de notre carrière dans la Fonction publique. L'individualisation de l'évolution des salaires en lien avec un déroulement de carrières au "mérite" traduit une volonté de casser

la grille des rémunérations et de porter un coup au statut des fonctionnaires.

**L'ensemble des organisations syndicales (CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA) condamne ces perspectives régressives et appelle les personnels à la mobilisation le JEUDI 2 FEVRIER afin d'obtenir l'ouverture, d'urgence, de véritables négociations salariales pour l'ensemble des agents de la Fonction publique.**



Syndicat de la  
Presse Sociale

Directrice de publication et Rédactrice en chef : Evelyne STRAUSS - Périodicité : bimestrielle  
CPPAP : 0610 S 07375 - ISSN : 1250 - 4270 - Imprimerie IMPROFFSET - Viry Chatillon (91)

Union Nationale des Syndicats de l'Éducation Nationale CGT EDUC'ACTION  
263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex - tél : 01 48 18 81 47 - télécopie : 01 49 88 07 43  
e-mail : unsen@ferc.cgt.fr - internet : www.unsen.cgt.fr

# Editorial

## Où est "l'égalité des chances" ?

**Denis Baudequin**  
Secrétaire général



L'emploi va mal, le budget de la Fonction publique est raboté, le patronat délocalise et licencie un peu partout... Pour le gouvernement et le MEDEF, la responsabilité en incombe aux 35 heures, aux cotisations patronales trop élevées, au gonflement de la dette publique !

L'UNEDIC est en déficit, mais au lieu de s'en prendre aux responsables du chômage massif, une nouvelle fois le choix est fait de s'attaquer aux chômeurs. Alors que moins de la moitié d'entre eux est indemnisée, leurs droits sont réduits et le renforcement des contrôles suggère que tout chômeur est un requilleur en puissance.

L'onde de choc des banlieues a révélé la profondeur de la crise sociale à laquelle nous sommes confrontés. Dans un contexte fait d'inégalités et de discriminations, l'École est vécue par une partie de la jeunesse comme un facteur d'exclusion. Le Premier ministre répond... en rajoutant. Après l'option découverte professionnelle de 6 h en 3<sup>e</sup>, il "réinvente" l'apprentissage... à 14 ans, accentuant ainsi le tri social des élèves.

Au travers d'un nouveau dispositif pour les ZEP, discuté avec personne, sans véritable bilan critique - hormis celui de N. Sarkozy qui, en tant qu' "expert en tout" demande leur "dépôt de bilan" -, G. de Robien se propose, tel Robin des Bois, de donner plus en prenant à tous et de retirer des moyens à ceux qui en manquent déjà. C'est, nous a-t-il dit, "ainsi faire preuve de solidarité" !

Après avoir paré les classes préparatoires de tous les mérites en les offrant comme modèle unique d'excellence, il entreprend de déchirer un peu plus la mixité sociale des ZEP en proposant que les élèves ayant obtenu une mention au brevet, puissent déroger à la

carte scolaire. Ainsi, il conforte l'idée que certains lycées sont à éviter. Il ne lui reste plus qu'à en publier la liste !

En poursuivant le pilonnage sur l'emploi (- 2 083 postes dans le 2<sup>nd</sup> degré ; + 694 dans le 1<sup>er</sup> pour accueillir 34 000 élèves supplémentaires ; - 6 300 recrutements), il hypothèque lourdement l'avenir de l'École, et à deux mois des concours, celui de nombreux étudiants.

**31 janvier : réunion  
dans chaque établissement**

**2 février : grève dans  
la Fonction Publique  
et l'Education**

Nouveau pourfendeur de moulins à vent, il entreprend d'éradiquer de nos écoles une méthode globale mise au placard depuis des années.

Cela pourrait prêter à sourire si derrière sa propension à parler pour ne rien dire, notre ministre ne développait une

politique éducative régressive où loi d'orientation, suppressions d'emplois, remplacements de courte durée, apprentissage à 14 ans, éclatement des ZEP..., sont autant d'éléments remettant en cause, à la fois les missions de l'École et les conditions d'emplois et de travail des personnels.

S'il a déjà fait beaucoup, il entend faire encore davantage. Ainsi, sont au menu, l'élaboration du "socle commun" qu'il aborde avec la "volonté d'alléger les programmes", et la réforme des IUFM au travers de laquelle il souhaite instaurer la "bivalence" pour "optimiser le fonctionnement du système".

**Avenir de l'École, emploi, droits sociaux, salaires..., les revendications portées dans les mobilisations de 2005 restent d'actualité. Certes ces enjeux sont de taille, mais nous avons la capacité de les affronter solidairement.**

*Denis Baudequin*  
le 16 janvier 2006

# La crise n'est pas derrière nous !

**Après avoir fait la "une" des actualités, aujourd'hui les "événements" ou "émeutes" de banlieues semblent être relégués au rang de "mauvais souvenir".**

Quelques déclarations lénifiantes sur les inégalités et les discriminations du Président de la République et du Premier ministre pour contrebalancer les propos agressifs et insultants du ministre de l'Intérieur, accompagnées des mesures censées refermer les cicatrices..., et ce "mauvais rêve" serait oublié ? Pourtant les mots ne sont pas innocents.

Au-delà de ceux qui font de la haine et de la xénophobie leur fond de commerce habituel, certains membres de la majorité "se lâchent", et les propos de N. Sarkozy ne peuvent être assimilés à des dérapages. Après avoir largement contribué à mettre le feu, et ainsi déclenché des violences certes inacceptables, il s'est lancé sans retenue sur le terrain de l'électorat d'extrême droite, en oubliant qu'au jeu de la surenchère on peut aussi perdre -et faire perdre à la dignité et à la démocratie- plus que l'on n'y gagne.

**Pour la CGT, il n'est pas question de se tromper de diagnostic.** Cette crise n'est ni celle de l'immigration, ni celle de la jeunesse, ni celle des banlieues. Elle est avant tout une crise sociale révélatrice des fractures qui se sont creusées depuis vingt ans, suite aux politiques menées. Des millions de personnes sont exclues de l'accès à un véritable emploi alors que les profits s'accroissent et que les fortunes prospèrent. Des familles cumulent toutes les difficultés sociales. Les jeunes sont confinés dans le sous emploi ou le chômage, l'absence de perspectives, les inégalités et les discriminations.

**Ces événements dramatiques ont montré une société éclatée. Seule, la volonté politique d'assurer l'égalité des citoyens sur l'ensemble du territoire permettrait de sortir d'une telle situation. A l'évidence, ce n'est pas cette volonté qui anime le gouvernement.**

Il n'a donné aucun signe d'écoute, préférant miser sur le tout répressif en promulguant des lois d'exception, en proposant des mesures de pis-aller déjà prévues dans la loi Borloo ou celle sur

l'avenir de l'École, et financées par redéploiement. La seule proposition inédite, c'est l'apprentissage à 14 ans. Ce retour en arrière de trente ans ne fera que renforcer le tri social, les discriminations et l'exclusion scolaire, et tourne le dos à une véritable politique d'éducation.

Quand dans une démocratie, pouvoir politique et patronat refusent de prendre en compte ce qui s'exprime dans les manifestations et les grèves, lorsque les gouvernants refusent d'écouter les résultats des consultations politiques qui expriment leur désaccord avec les politiques menées, cela nourrit le fatalisme, la désespérance et la violence.

Depuis des années, les gouvernements ont refusé d'entendre les signaux d'alerte émis par nombre d'organisations syndicales, associations, jeunes, parents, enseignants, travailleurs sociaux... confrontés aux suppressions de postes dans les services publics de proximité et aux réductions de moyens aux associations travaillant dans l'accompagnement éducatif ou le social.

Le passage en force systématique doit laisser place au dialogue social et à la négociation. L'intérêt général doit l'emporter sur les intérêts de caste et les logiques libérales.

Le gouvernement ne peut continuer à décider de mesures qui renforcent les inégalités et les injustices.

L'École est souvent perçue comme tel. Il faut modifier cela en prenant les mesures, dans et hors l'École, susceptibles de faire reculer l'échec scolaire et les inégalités.

La plupart des décisions gouvernementales ne vont pas dans ce sens. D'autres choix sont nécessaires. Si rien ne bouge, les mêmes causes produiront les mêmes effets.

**Ainsi cette crise, dont nous avons vu les effets dévastateurs, ne sera pas derrière mais devant nous.**

**Pour changer la donne, les salariés doivent exprimer plus fortement leur exigence de négociations pour l'emploi, le pouvoir d'achat, les droits sociaux, la dignité et la lutte contre les discriminations.**

Denis Baudequin

## Chiffres et crise

### ■ France

- Taux de chômage : 9,8 % (- 25 ans : 22,8 %)
- CDD : + de 2/3 des embauches
- Emploi précaire : cadre : 2,5 % ; ouvrier : 14 %
- Loyer impayé : + 44,8 % en 5 ans.
- 10 % des ménages les plus riches : 25 % de la masse des revenus, 10 % des plus pauvres
- Université (8 ans après la 6<sup>e</sup>) :
  - . enfants de cadre : 81 %,
  - . enfants d'ouvriers : 38 %,
  - . enfants de privés d'emplois : 21 %.

### ■ Académie de Bordeaux

- 4,7 % des collégiens sont issus du Maghreb/Afrique/Turquie, 10 % des collèves scolarisent 40 % d'entre-eux.

### ■ Zone Urbaine Sensible

- Taux de chômage : 20,7 % (- de 25 ans : 38,5 %)
- Revenu annuel moyen 19 000 euros (France : 27 000 euros)
- Etablissements de santé : 6,5 % / 5 000 hab. (France : 14,6 %)
- Retard scolaire (2 ans en 6<sup>e</sup>) : 7 % (France : 3,4 %)
- Profs de moins de 30 ans en collège : 38 % (France : 17,7 %).

### ■ Seine-Saint-Denis

- Rmistes : 7,1 % (France : 3,6 %).
- Scolarisation des 2 ans : 1 enfant / 4 (France : 1/3)
- Réussite au Bac 2005, Ac. de Créteil : 77,5 % (France : 84,1 %)
- Pédopsychiatrie : 10 lits ados, 13 lits enfants (*Paris : plusieurs centaines de lits/population comparable*)
- Immeubles collectifs : 71,3 % (France : 41,3 %)
- Logements de 40 à 70 m<sup>2</sup> : 43 % (France : 29 %)
- 5 villes les plus riches : + de 2 300 euros/habitant/an
- 5 villes les plus pauvres : - de 640 euros/habitant/an
- *Stains* : 70 nationalités différentes
- 70 % de logements sociaux
- *Le Raincy* : pas de cité populaire pas de quartier sensible

- Bobigny (26.11.05), 89 mineurs arrêtés : 37 connus au plan pénal ou civil, 10 connus pour protection à l'enfance, 42 inconnus des services de la Police.

Sources : *Le Monde*, Direction de l'Evaluation et de la Prospective du MEN

## Décryptages...

**"Les jacqueries des temps modernes sont issues des banlieues parce que, à une vie sans avenir, on ne peut opposer qu'une colère sans limite"** - J-Claude Barrois, association "Réussir aujourd'hui".

■ "Dans les banlieues déshéritées règne une terreur molle. Quand trop de jeunes ne voient poindre que le chômage ou de petits stages au terme d'études incertaines, ils finissent par se révolter... Ces difficultés, ces drames, cette fracture sociale... ne sont pas des fatalités".

**Jacques Chirac, "La France pour tous" (1995)**

■ "Rien ne semble plus choquant que de voir les émeutiers s'en prendre aux établissements scolaires... Il faut accepter de se placer un moment du point de vue de ces jeunes... Dans les écoles de banlieues difficiles se concentrent tous les échecs et toutes les difficultés. Sans le vouloir, l'école participe de l'exclusion... Elle fonctionne comme une sorte de piège obligeant à jouer et conduisant souvent à échouer et à y perdre sa propre estime, le pauvre y étant le cancre... Ceux qui réussissent ne sortent pas nécessairement du piège. Ils obtiennent des diplômes... et découvrent que les espérances construites à l'école ne sont pas comblées par le marché du travail... (et) savent que leurs qualifications scolaires ne surmontent pas le plafond de verre de la ségrégation et du racisme".

**François Dubet, sociologue**

■ "On a pu remarquer que certains pères n'étaient plus en capacité de transmettre à leur fils ce qu'ils transmettaient autrefois. Le fait même qu'ils vivent dans une précarité constante interdit dans certaines familles toute transmission".

**Véronique Bordes, centre de recherche Education et Formation**

■ "La société industrielle des "Trente Glorieuses" était caractérisée par une production au sein d'entreprises faisant appel à tous les types de postes, du plus technique au moins qualifié, sur un même lieu ; la forte présence de syndicats pouvait également contribuer à une intégration des uns et des autres. Mais la société de service qui est désormais la nôtre repose sur une fragmentation accrue des processus de production : même pour ceux qui ont un emploi, l'entreprise n'est plus cet endroit de brassage social où les travailleurs de conditions et d'origines diverses étaient amenés à se côtoyer huit heures par jour".

**Pierre-Yves Geoffart, chercheur au CNRS**

■ "Ce livre est le fruit d'une enquête sur le choix des établissements scolaires par les familles. L'idée de départ était de comprendre comment ces choix s'opéraient et selon quels principes. Il est très vite apparu, au fil des entretiens et des diverses observations menées..., que ces stratégies ne relevaient pas uniquement d'un souci d'"efficacité" scolaire mais d'une volonté d'éviter des collèges perçus comme des

"ghettos", du point de vue social, mais surtout du point de vue "ethnique".

**Georges Felouzis, "L'apartheid scolaire" (2005) (Enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges de l'académie de Bordeaux)**

■ "Dans un travail d'écriture, ils devaient concevoir un monde imaginaire. Deux thèmes revenaient sans cesse : l'incompréhension entre parents et enfants, et l'exclusion vis à vis du reste du monde. Il y avait de très beaux textes... mais avec toujours ce fond de souffrance... L'an dernier les crédits du rectorat pour la culture ont été réduits de 40 %".

**Sylvie Pascaud, coordinatrice d'ateliers en collèges et lycées**

■ "Le problème de la ségrégation urbaine en France ne se limite pas à quelques centaines de quartiers dévastés par l'échec et la pauvreté. Ceux-ci ne sont que la conséquence la plus visible de tensions séparatistes qui traversent toute la société, à commencer par ses élites. A ce jeu, ce ne sont pas seulement des ouvriers qui fuient des chômeurs immigrés, mais aussi des salariés les plus aisés qui fuient les classes moyennes..., les professions intermédiaires qui refusent de se mélanger avec les employés, etc. Le phénomène est d'autant plus préoccupant qu'en enfermant le présent, les fractures territoriales verrouillent aussi l'avenir des individus et les assignent à des destins sociaux écrits d'avance".

**Eric Maurin, "Le ghetto français" (2004)**

■ "C'est comme un chien contre un mur, il devient agressif. On n'est pas des chiens mais on réagit comme des animaux", **Ousman**

"On n'a pas le choix. On est prêt à tout sacrifier puisqu'on n'a rien", **Bilal**

"On n'a pas les mots pour exprimer ce qu'on ressent, on sait juste parler en mettant le feu", **Abdel**

■ "La souffrance psychique, quand elle peut se dire, n'a plus besoin de se gueuler. Et la violence et les passages à l'acte ne sont plus nécessaires... Il est hors de question de psychiatriser la misère sociale... Si on en est là, ce n'est ni la faute des familles, ni celle du laxisme ambiant. C'est parce qu'il n'y a plus de services publics dignes de ce nom dans nos quartiers... Où est la République ? Où est cette belle idée de l'intégration aujourd'hui dans les ghettos ?"

**Roger Teboul, médecin unité d'hospitalisation Ado 93**

■ "Osons le mot, ces émeutes, révoltes, violences sont un mouvement social".

**Françoise Blum, historienne**

■ "Les journalistes tendent à escamoter la logique d'enquête pour lui substituer une logique de casting où les jeunes qui ne sont pas en baskets-casquettes ne méritent pas de figurer à la télé. Tel est le script dissymétrique, révélateur d'enjeux de pouvoir très inégaux, qui organisent les programmes d'info, surtout le JT".

**Divina Frau-Meigs, sociologue des médias**

■ "Pour ne citer qu'un chiffre, notre taux de réussite aux CAPES est le double de la moyenne nationale... Les universités ont un rôle majeur à jouer de promotion sociale et d'intégration professionnelle : qu'on leur en donne les moyens".

**Sept enseignants de l'université de Villetaneuse (93)**

■ "L'intégration des cités dans le tissu économique ne réussira pas par la seule intervention des pouvoirs publics... Les entreprises américaines s'obligent à réserver une partie de leurs commandes aux petites sociétés détenues par les minorités. Pourquoi le MEDEF ne demanderait-il pas un engagement similaire à ses adhérents ?"

**Noël Goutard, chef d'entreprise**

■ "Je ne vois rien dans les événements eux-mêmes qui séparent radicalement les enfants d'immigrés du reste de la population française. J'y vois exactement le contraire. J'interprète les événements comme un refus de marginalisation. Tout ça n'aurait pas pu se produire si ces enfants d'immigrés n'avaient pas intériorisé quelques unes des valeurs fondamentales de la société française dont par exemple le couple liberté/égalité... Je suis optimiste sur le plan des valeurs politiques... Ces gens marginalisés... ont réussi à... intervenir dans le débat politique central, à obtenir des modifications de la politique d'un gouvernement de droite (en l'obligeant à rétablir les subventions aux associations de quartiers)".

**Emmanuel Todd, historien et démographe**

■ "Combien y-a-t-il de responsables à pouvoir se montrer sur la dalle d'Argenteuil à minuit ?".

**Nicolas Sarkozy**

■ "Entre l'incantation républicaine et le choc des communautés, optons pour un multi-culturalisme modéré. Qu'il s'agisse des relations internationales, de la construction d'espaces régionaux comme l'Europe, de la solidarité avec les plus démunis au sein de notre pays ou bien encore des grandes questions religieuses, nous n'arriverons à vivre que si nous arrivons à vivre ensemble".

**Michel Wieviorka, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales**

Sources : Presse écrite durant la période, publications

Nicole Hennache

## "2006 sera l'année de l'égalité des chances"

(D. de Villepin, le 1<sup>er</sup> décembre 2005)

***C'est par cette annonce que le Premier ministre, réagissant à la crise sociale des banlieues, a présenté son plan d'action pour l'Education. Celui-ci vise la responsabilité des parents et l'accompagnement des jeunes en difficulté en matière d'éducation et d'emploi.***

### ■ En matière d'éducation

#### • Le contrat de responsabilité parentale

Il est établi, sous la responsabilité du président du Conseil général, par un travailleur social en liaison avec le chef d'établissement.

**Il sera obligatoire dès 2006 pour les parents d'enfants perturbateurs, absenteïstes ou déscolarisés, ou pour "toutes situations où l'enfant est en difficulté en raison d'une insuffisance de l'autorité parentale".**

Il fixe aux parents, pouvant par ailleurs être aidés ou accompagnés, des objectifs concernant l'assiduité et les résultats scolaires de leur enfant.

Amende, suspension (3 à 6 mois en fonction des "efforts des parents") ou mises sous tutelle des allocations familiales (placées sur un compte bloqué), ces sanctions seront prises en cas de refus ou de non respect du contrat.

#### • L'accompagnement personnalisé dès le CE1 pour la lecture et l'écriture

Globalement, 10 % des élèves (30 % en ZEP) entrent en 6<sup>e</sup> sans maîtriser ces deux matières. Aussi, dès le CE1, une évaluation permettra de "repérer les difficultés" et de mettre en place le PPRE dans l'école (dans des groupes de 10 élèves) et en dehors de l'école (par les Equipes de Réussite Educative de la loi Borloo). Parallèlement, on annonce l'abandon de la méthode "globale" pour l'apprentissage de la lecture. (cf p. 9)

#### • Le renforcement des ZEP

Alors que N. Sarkozy déclare qu'il faut "déposer le bilan des ZEP", le Premier Ministre estime qu'il faut les renforcer...

#### • La diversification des parcours scolaires

"L'apprentissage junior" dès 14 ans est annoncé en même temps que le couvre-feu... Adressé d'abord aux jeunes des banlieues, le dispositif concerne désormais "les élèves qui ne s'épanouissent pas à l'école"... (cf ci-contre).

La carte des BTS sera refondue pour accélérer leur développement : au moins un BTS par lycée ZEP en 2006. Ils déboucheront "directement sur les licences professionnelles".

Un lycée expérimental d'excellence en Seine-Saint-Denis, à l'initiative de Sciences Po et Paris IV et la préparation personnalisée de trente élèves de ZEP "aux meilleures classes prépa" sont annoncés.

#### • La réforme de l'orientation

La création d'un service public de l'orientation (sic), du collège à l'université (40 % des étudiants en sortent sans diplôme), doit améliorer le système. Les académies de Versailles, Bordeaux, Caen, Strasbourg expérimenteront en 2006.

Sera désigné un "délégué interministériel à l'orientation et à l'insertion professionnelle, qui pourra s'appuyer à l'échelle régionale sur des comités de l'orientation et de la formation, pilotés par les recteurs".

### ■ En matière d'égalité des chances dans la recherche de l'emploi

. Testing pour s'assurer qu'entreprises, agences immobilières, boîtes de nuit... n'ont pas de pratiques discriminatoires, . expérimentation du CV anonyme,

. mesures pour réduire le taux de chômage des quartiers sensibles : jeunes sans emploi des Zones Urbaines Sensibles reçus par l'ANPE ; "contrat jeune en entreprise" ouvert à tous ; service civil volontaire en préparation, . Zones Franches Urbaines : extension de leur périmètre, création de quinze nouvelles, augmentation des moyens publics pour la création d'entreprise, mobilisation des grandes entreprises privées pour favoriser l'emploi.

Ces mesures font l'objet d'un projet de loi pour l'égalité.

### ■ Quelques commentaires

***Une nouvelle fois, l'accent est mis exclusivement sur la culpabilisation et la pénalisation des parents et des jeunes, alors que l'échec social vient de démontrer son ampleur.***

***La "mesure phare" de ce gouvernement qu'est l'apprentissage à 14 ans remet en cause la loi de 1958 instaurant la scolarité obligatoire à 16 ans et le collège unique.***

***L'Education Prioritaire est laissée pour compte.\****

***Le travail en équipe, la pédagogie de projet (TPE, IDD...) sont "oubliés" et l'on réhabilite les "vieilles recettes" qui ont fait la preuve de leur inefficacité.***

► ***Comment croire à ces mesures quand leur financement n'est pas à l'ordre du jour et sera assuré, une nouvelle fois, par redéploiement de moyens ?***

► ***Quel crédit donner à la lutte contre les discriminations quand, chaque jour, des propos discriminatoires et racistes fusent au sommet même de l'État ?***

► ***Comment voir là l'école de l'égalité des chances quand l'exclusion des plus fragiles est institutionnalisée, la hiérarchisation entre "bonnes" et "mauvaises" filières est omniprésente, quand n'apparaît qu'un modèle unique d'excellence, quand le tri social des élèves se fait de plus en plus tôt, quand le "donner plus", et surtout le "donner autrement" et le "donner dans l'école", sont remis en cause ?***

***La situation pédagogique et politique de l'Education connaîtra de nouvelles régressions accentuant encore les inégalités scolaires et, parallèlement, le sentiment d'humiliation des jeunes qui en sont victimes.***

***Et la facture sociale à payer pourrait, assez vite, être encore plus lourde !***

Nicole Hennache

\* Depuis, G. de Robien a présenté son plan pour les ZEP (cf. p. 10/11)

## "Apprentissage junior"... le grand bond en arrière !

**Présentée comme LE remède à la difficulté scolaire, la décision du gouvernement de rendre possible l'apprentissage à 14 ans va accentuer les dérives d'un collège élitiste dans lequel l'orientation se fait largement par défaut, au détriment des élèves les plus fragilisés. Le "tri social" sera accentué et la formation professionnelle un peu plus stigmatisée.**

On ne peut être dupe ni de la condition de volontariat, ni du "statut" de collégien que conserveraient les jeunes concernés, encore moins de l'affirmation de réversibilité de cette décision.

Est-on en capacité à 14 ans de faire de tels choix, surtout lorsque l'on est en prise à des difficultés sociales et scolaires importantes ? Faire sortir de l'école des jeunes à ce moment, ce n'est pas les préparer convenablement à une vie tant citoyenne que professionnelle, mais les cantonner, pour l'avenir, à des tâches d'exécution. **C'est en fait sceller leur sort, avant même que cet âge soit atteint**, l'institution scolaire ayant depuis longtemps développé la capacité d'anticiper l'orientation, surtout lorsqu'elle se fonde sur l'échec.

Déjà, la loi sur l'Avenir de l'École prévoit pour les élèves de 3<sup>e</sup> la "possibilité" de suivre une option de six heures de "découverte professionnelle" qui leur interdit, de fait, toute autre poursuite d'études que l'enseignement professionnel.

**Le retour au collège de ces jeunes reste un affichage, contredit par la pratique de tous les dispositifs dérogatoires qui se sont succédés depuis des années au collège, et sur lesquels pèsent lourdement, pour ne pas dire exclusivement, les origines et les conditions sociales.**

**En renonçant ainsi à une scolarité commune jusqu'à 16 ans, le gouvernement s'inscrit dans une logique régressive.**

Le dispositif "apprentissage junior" qui renforcera le lien "échec scolaire/formation professionnelle", est destiné

à se substituer aux CIPPA<sup>1</sup> ou aux CPA<sup>2</sup> dont le gouvernement constate la portée très limitée et qui a concerné, en 2004/2005, 7 700 jeunes. Ce chiffre incluant également les élèves des classes relais.

Quant à l'insertion professionnelle qu'une telle mesure serait censée permettre, on peut être interrogatif alors que beaucoup de jeunes ont, dans le cadre de leur formation, du mal à trouver des stages ou, lorsqu'ils sont diplômés, restent au chômage, victimes, entre autres, de discriminations au "faciès".

Quels employeurs -et pour quels métiers?- vont accepter d'accueillir les jeunes en échec ne disposant pas d'un bagage scolaire suffisant ?

Toutes les études le montrent : l'apprentissage, et son lien avec l'insertion professionnelle et l'emploi, profite surtout aux plus qualifiés.

C'est ce que dit une récente étude du CEREQ : en dehors de quelques exceptions (alimentation, agriculture, transports), la poursuite d'études par voie scolaire protège toujours mieux du chômage qu'une orientation précoce vers un CFA. Encore s'agit-il de l'apprentissage à partir de 16 ans !

**La CGT revendique l'accès, pour tous, à une culture commune intégrant l'ensemble de la scolarité obligatoire prévue aujourd'hui jusqu'à 16 ans et qu'elle estime nécessaire de porter à 18 ans.**

**Loin de tout dogmatisme, cette revendication est nécessaire pour assurer, à chaque jeune, l'accès à la citoyenneté et à la culture, ainsi que l'acquisition d'une qualification lui permettant de faire face aux profondes mutations scientifiques, techniques et informationnelles, et aux évolutions futures.**

**La formation tout au long de la vie ne sera en effet possible qu'à partir d'une formation initiale solide permettant la maîtrise des "fondamentaux".**

**L'échec scolaire n'est pas une fatalité. On peut le faire reculer.**

Encore faut-il avoir la volonté politique de s'y attaquer en encourageant la scolarisation précoce, en renforçant la prévention, notamment en mettant en place des dispositifs pour détecter la difficulté scolaire et anticiper les remédiations. Dispositifs qui doivent garder un caractère ponctuel afin que les jeunes concernés soient coupés le moins possible de leur classe... Rien à voir avec l'exclusion de ceux qui rencontrent des difficultés, d'une scolarité à laquelle ils ont tout simplement droit.

Denis Baudequin

<sup>1</sup> Classes d'Initiation Pré-professionnelle par Alternance accessibles aux jeunes en 6<sup>e</sup>, s'ils ont 14 ans révolus à la rentrée scolaire

<sup>2</sup> Classes Préparatoires à l'Apprentissage ouvertes aux jeunes atteignant 15 ans avant la fin de l'année civile, qui peuvent être installées au sein d'un collège, d'un LP ou d'un CFA

"L'apprentissage ne fonctionne qu'avec des jeunes disposant d'un minimum de formation et de maturité. [...]

L'apprentissage n'est pas une voie comme une autre, c'est le fruit du choix d'un jeune. Personne ne peut lui imposer de signer un contrat d'apprentissage.

Le silence des principales entreprises et organisations patronales, et celui des régions qui ont la charge de l'apprentissage, est assourdissant. [...] Elles ne pensent pas qu'il s'agisse d'une bonne solution. En effet, les entreprises attendent des jeunes motivés, avec un minimum de connaissances en français ou en calcul pour assimiler les connaissances techniques. [...]

Comment les CFA sauront inculquer le socle commun de connaissances en 13 semaines, alors que l'Education nationale n'y arrive pas en 36 semaines ? [...]

On ne sortira de ce problème [NDLR : du décrochage] qu'en restant fidèles aux objectifs du collège unique -l'acquisition d'un socle commun de connaissances- et en individualisant l'enseignement. Reste à trouver un gouvernement qui accepte d'augmenter de 30 % les impôts pour former aussi bien les élèves les plus en difficultés que les bons élèves...".

Interview de J.-P. Chatillon, ancien directeur de CFA - La Lettre de l'Education n° 505

## Journée de solidarité

Selon une enquête de l'INSEE de 2005, le risque d'accumuler du retard scolaire dans le primaire ou au collège est trois fois plus élevé pour les familles les plus modestes par rapport aux familles les plus aisées.

La plupart des études statistiques montrent qu'"en général les chances d'avoir un emploi augmentent avec le niveau d'études". "En France, au sein de la population âgée de 25 à 64 ans, le taux de chômage est plus faible parmi les diplômés de l'enseignement supérieur (8 %) que parmi ceux ayant achevé, au mieux, leur niveau de scolarité obligatoire (13,5 %)" [INSEE 1999].

Tout en indiquant que d'autres facteurs comme le capital scolaire et culturel des parents ou la profession, mériteraient d'être analysés dans le détail, la même étude de l'INSEE conclut sur l'importance de l'effet "revenus des parents". Ce que confirme une étude du Conseil de l'Emploi, des Revenus et de la Cohésion Sociale, en soulignant que "les enfants dont les familles vivent en dessous du seuil de pauvreté sont nettement plus touchés par les retards scolaires qui s'aggravent tout au long du cursus scolaire".

Par rapport à un enfant d'ouvrier, un enfant de cadre a trois fois plus de chances d'obtenir son bac, six fois plus s'il s'agit d'un bac scientifique.

Pourquoi les moins de 25 ans ne représentent que 8,5 % des travailleurs, mais 20 % des accidents du travail ?

A cette question, l'étude menée par la Mutualité Française, en octobre 2000, conclut que si les jeunes ont plus d'accidents que les autres, ce n'est pas parce qu'ils sont jeunes mais parce qu'ils occupent des emplois plus exposés.

### Fonds sociaux : une décision inique

Dans le même temps où le ministre de l'Education décidait d'annuler plusieurs millions d'euros de crédits préalablement gelés dans le budget de l'Education, les recteurs signifiaient aux chefs d'établissement des collèges et des lycées qu'ils ne percevraient pas le solde de l'enveloppe initialement prévue pour les fonds sociaux collégiens et lycéens, fonds destinés à venir en aide aux familles en difficulté pourtant de plus en plus nombreuses.

Aux établissements de se débrouiller en utilisant leurs fonds de réserve, estimés trop importants.

Cette mesure injuste pénalise l'action de nombre de collèges et de lycées, notamment pour permettre aux élèves issus de familles socialement défavorisées d'accéder à la restauration scolaire.

Au ministre ensuite de discourir sur la lutte contre les inégalités sociales !

**Si le gouvernement persiste, il le fait en reculant.**

Malgré le large rejet exprimé par les salariés de l'obligation d'une journée de solidarité (sic), le rapport du Comité d'évaluation de la journée de solidarité, nommé par le gouvernement à l'issue du fiasco gouvernemental qu'a constitué la suppression du lundi de Pentecôte comme jour férié, en réaffirme le principe.

En ce qui concerne l'Education nationale, l'arrêté du 4 novembre 2005 et la note de service n° 2005-182 du 7 novembre 2005, tous deux publiés au journal officiel du 7 novembre, en précisent les modalités d'application.

• **Pour les personnels enseignants et d'éducation**, cette journée doit avoir lieu hors temps scolaire et être consacrée "à une activité concourant directement à la conduite de la politique éducative de l'école ou de l'établissement scolaire (...) concertation supplémentaire sur le projet d'école ou d'établissement, sur le projet de contrat d'objectif ou sur des actions en faveur de l'orientation et de l'insertion professionnelle des jeunes (...) ceci sans que les rythmes des élèves soient modifiés" [en clair, sans les élèves].

Elle peut être fractionnée en deux demi-journées.

• **Pour les autres personnels**, il s'agit d'une journée supplémentaire de travail de 7 heures, continue ou fractionnée.

**Notons au passage la façon dont le ministre considère ces personnels ! Leur intérêt pour la politique éducative de l'établissement serait-il considéré comme quantité négligeable, pour ne pas être associé au "sort" commun !**

Si le gouvernement s'entête et entend poursuivre le processus engagé, force est de constater qu'il est contraint à manoeuvrer en reculant.

En renvoyant la question à l'autonomie de l'établissement, il entend diluer les effets de la mesure mais renforce le risque de la rendre compliquée à mettre en œuvre et ainsi de la faire tomber en désuétude.

Le ministre est si peu convaincu de l'adhésion des personnels, que le texte d'application ne prévoit plus de soumettre cette question au Conseil d'administration. Il renvoie à l'autorité.

• **Dans le premier degré**, c'est l'IEN qui prend la décision après consultation du conseil des maîtres.

• **Dans le second degré**, c'est le chef d'établissement, après consultation des équipes pédagogiques.

**Cela doit conduire à exiger, collectivement, la réunion de l'ensemble des personnels pour refuser le seul choix qu'on nous laisse -celui des modalités- et la non-application de cette disposition par l'adoption, dans les écoles, collèges et lycées du texte ci-dessous.**

Denis Baudequin



Les personnels du (établissement + adresse).....  
réaffirment leur opposition à toute forme de travail gratuit ainsi qu'à tout allongement de la durée du travail.

Pour répondre aux besoins sociaux, et notamment assurer une véritable solidarité entre générations, ils revendiquent, notamment, une réforme du financement de l'assurance maladie basée sur une modification du mode de calcul des cotisations patronales afin de favoriser l'emploi et la croissance.

Nom, prénom	Signature	Nom, prénom	Signature

Pétition à retourner à : UNSEN-CGT - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex

## "Arrêtons la méthode globale" : un acte de communication démagogique

Le 23 novembre 2005, G. de Robien à l'Assemblée nationale annonce la fin de l'apprentissage de la méthode de lecture globale (par opposition à la méthode syllabique) : "Il faut modifier complètement les programmes".

Or, depuis 2002, les programmes préconisent un apprentissage mélangeant les deux méthodes. Cela fait bien longtemps que "plus personne n'utilise la méthode globale" (M. Fayol, directeur de laboratoire de psychologie cognitive). S'"il est vrai qu'environ 15 % des enfants sortent de l'école élémentaire en difficulté par rapport à la lecture : 4 % ne déchiffrant pas et 11 % déchiffrant sans réelle compréhension, ces résultats ne sont malheureusement pas nouveaux". (R. Goigoux, directeur d'un laboratoire de recherche sur l'enseignement).

Faire croire qu'il existe une solution simple à ce problème relève de la démagogie. Il est en effet simple pour un ministre d'interdire par circulaire l'utilisation d'une méthode de lecture. Simple, mais assurément inefficace quand on sait... que l'on ne sait pas grand chose sur le sujet !

En effet, le ministère de l'Éducation nationale n'a jamais mené un véritable état des lieux sur le sujet, permettant de faire l'inventaire des méthodes de lecture utilisées et de les mettre en relation avec les résultats des élèves.

Pour R. Goigoux, seules les ventes de manuels peuvent donner une indication. On s'aperçoit alors que ce sont les manuels "entre les deux méthodes" qui se vendent le plus.

Pour ce chercheur, rien ne permet d'affirmer que les difficultés ont pour origine la méthode d'apprentissage.

Le 7 février 2005, lors d'une autre séance à l'Assemblée nationale, le ministre insiste et affirme : "les experts sont formels, la méthode globale est responsable de l'épidémie de dyslexie".

Ces propos sont soutenus par un reportage paru au journal télévisé de France 2, dans lequel on nous montre une enseignante et des parents comblés par la syllabique...

Michel Fayol, dans un entretien à l'AEF du 20 décembre 2005, se dit "consterné que l'ONL (observatoire national de la lecture, dont lui même fait partie) n'ait pas été invité à prendre toute sa place dans le débat". Il assure que "remettre au goût du jour la méthode syllabique n'est qu'une reconstruction idéalisée d'un monde qui n'a jamais existé... Le débat n'a pas lieu d'être...".

**A qui profite donc ce type de proposition ? Sûrement pas aux élèves ! Loïn d'amener les solutions à un vrai problème, il s'agit d'un effet démagogique censé plaire au plus grand nombre.**

Pour la CGT, il est en effet indispensable d'améliorer les capacités de lecture des élèves. Cela passe sûrement par une mise à plat des différentes méthodes de lecture vraiment utilisées, mais cela demande surtout d'apporter des réponses aux collègues concernant l'organisation du temps : de travail en équipe, d'exploitation des résultats des évaluations (programmées maintenant en CE1 pour la lecture), de documentation... Cela, dans le cadre d'une réduction du temps de travail et de baisse des effectifs.

Les PPRE (Programmes Personnalisés de Réussite Educative), qui se mettent

en place en 2006, auront-ils des effets bénéfiques sur les capacités en lecture des élèves ? On peut en douter\*.

Une circulaire doit paraître sur l'abandon de la méthode globale.

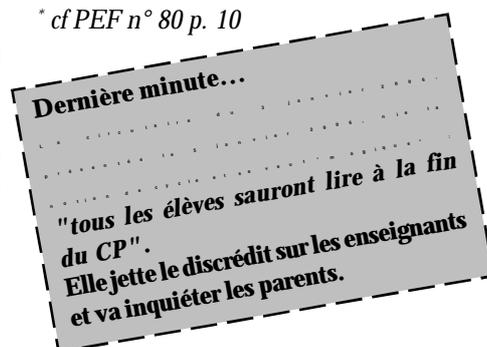
Au bout du compte, beaucoup de "bruit", d'énergie dépensée, qui n'amèneront pas d'améliorations pour les élèves.

**En ce début d'année 2006, des personnalités du monde universitaire et des organisations de l'Éducation nationale lancent un appel contre "les polémiques stériles".**

**Affaire à suivre quand même.**

Luc Briatte

\* cf PEF n° 80 p. 10



L'École n'a pas réussi à corriger les inégalités sociales primitives, entre les élèves, elle les a amplifiées. C'est l'un des "éléments pour un diagnostic de l'école", document préparatoire au grand débat 2003/2004, établi par le Haut Conseil de l'Évaluation de l'École.

Selon le même document, "l'observation d'un panel d'élèves entrés au CP en 1997 montre que plus la fréquentation de l'école maternelle est longue, moins on redouble pour accéder au CE2".

Toutes catégories confondues, les élèves de ZEP tirent un meilleur profit que les autres de la préscolarisation. Le document souligne néanmoins les disparités existantes entre départements où la scolarisation à 2 ans varie de 4,3 % à 76,5 %. Globalement en baisse depuis 1998, cette tendance est confirmée à la rentrée 2004 où, avec 21,5 %, ce taux était à nouveau en recul de 2,3 points par rapport à 2003.



dessin : Nicolas Juncker

# ZEP : l'ambition réussite -pour tous !-

## ■ ZEP : état des lieux

- 707 ZEP et 911 REP\* scolarisent environ 20 % des élèves, soit un écolier et un collégien sur 5, un lycéen sur 20.
- Le supplément de moyens alloués aux ZEP représente 1,2% du total des dépenses d'enseignement. Pour les élèves, ces moyens sont à peine 10% supérieurs à ceux des élèves hors ZEP (Aux Pays Bas, elles sont 1,5 à 2 fois supérieures pour chaque élève défavorisé !).
- Les effectifs par classe sont de 22 élèves en ZEP pour 24 hors ZEP.
- Le pourcentage d'enfants d'ouvriers, de privés d'emploi ou sans ressources, et issus de l'immigration est largement majoritaire en ZEP et augmente.
- Les écarts sociologiques entre ZEP et non ZEP, renforcés par le phénomène de contournement de la carte scolaire, sont considérables et s'accroissent.

**Aussi la ségrégation sociale et scolaire se renforce et la stigmatisation des ZEP entrave la mixité sociale, facteur entre autres de réussite scolaire.**

Alors qu'aucun bilan global de la politique d'Education Prioritaire n'a été fait, les conclusions d'enquêtes et études menées sont sévères : les résultats sont décevants, l'amélioration des résultats insuffisante voire "la mise en place des ZEP n'a eu aucun effet significatif sur la réussite des élèves" selon l'INSEE (dans une étude sur le dispositif de 1982 à 1992). D'où un grand scepticisme à l'égard du principe de ciblage des "territoires" -un financement massif mais un saupoudrage inefficace du fait de l'augmentation du nombre de zones et d'élèves-, le choix

de leur réduction et du recentrage sur l'individu avec parallèlement un regain d'intérêt pour la politique de discrimination positive.

**Pourtant, c'est moins le principe de politiques ciblées que les modalités de leur mise en œuvre qui doivent être condamnées.**

Une grande disparité de résultats existe entre académies, départements et ZEP elles-mêmes.

Des propositions ne sont pas retenues comme celle de porter à 18 le nombre d'élèves par classe en ZEP pour passer d'un écart de réussite de 10 à 40 %. Mais **les moyens restent insuffisants, notamment au regard des besoins croissants dus à un contexte social passablement dégradé.**

Si les études prenaient en compte ce contexte, le constat serait sans doute moins sombre. Et "que se serait-il passé sans le dispositif d'EP ?" demande le président de l'Observatoire des Zones Prioritaires...

\* L'Education Prioritaire recouvre deux structures :  
 . les Zones d'Education Prioritaire (créées en 1981) visent à renforcer l'action éducative dans les territoires où se concentrent les plus grandes difficultés et à obtenir une amélioration significative des résultats scolaires des élèves les plus défavorisés ;  
 . les Réseaux d'Education Prioritaire (créés en 1998) doivent permettre aux établissements de "mutualiser leurs ressources pédagogiques et éducatives".

**Plusieurs études de l'OCDE soulignent avec constance depuis des années que le "milieu socio-économique reste l'un des principaux facteurs qui influencent les performances de l'élève".**

## ■ Le plan ZEP

**Répondant à la commande G. de Robien a présenté sa réforme**

**Trois axes :**

- Orientation et réduction des inégalités culturelles
- Partenariat avec les familles
- Formation et métier d'enseignant.

**Principales mesures**

- Abandon de la notion de territoire pour lutter contre les inégalités, pour celle d'établissement et d'individu.
- Déclinaison en trois niveaux de l'Education Prioritaire (EP) :
  - . **EP1** : 200 à 250 collèges dits "Ambition réussite" (unités de référence des "réseaux de réussite" créés avec 1 000 écoles de secteur) aux moyens renforcés,
  - . **EP2** : zones urbaines moins sensibles disposant des moyens actuels,
  - . **EP3** : établissements (combien ?) sortant du dispositif dans les 3 ans (moyens et indemnités des personnels supprimés).

### EP1

- Liste des collèges et réseaux en fonction de critères sociaux et scolaires.

Pour chacun :

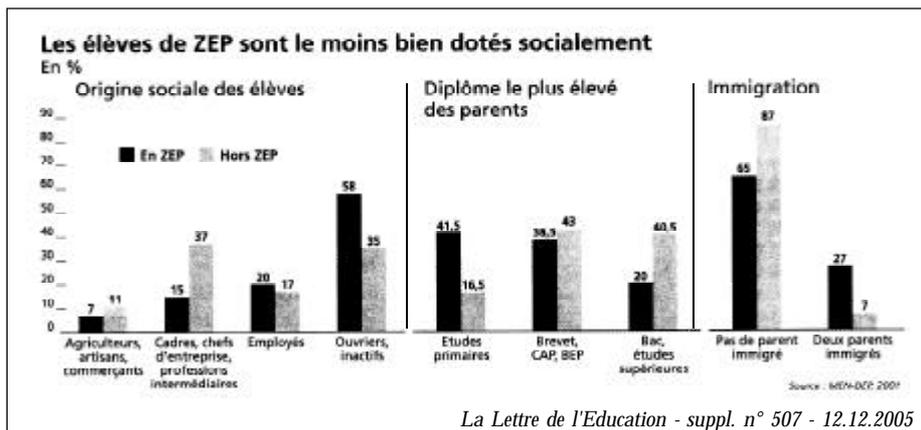
- . autonomie, projets, expérimentations encouragés
- . une spécialité de haut niveau, un parrainage
- . contractualisation réseau/IA sur projets, objectifs, évaluation des résultats.

**• Moyens supplémentaires :**

- . 1 000 enseignants, 3 000 assistants pédagogiques (aide aux devoirs, soutien scolaire...), 100 000 étudiants pour accompagner 100 000 élèves,
- . une infirmière par collège,
- . aide renforcée aux associations,
- . internats de réussite éducative (25 en 2006).

**• Elèves :**

- . Individualisation renforcée des parcours, suppression du redoublement (engagement de réussite des enseignants), priorité pour les dispositifs relais,
- . mise en place de groupes de compétences,
- . études accompagnées obligatoires quatre soirs/semaine (CE2, CM1, CM2)



La Lettre de l'Education - suppl. n° 507 - 12.12.2005

# a du plomb dans l'aile...

de G. de Robien

■ Notre analyse

## du Premier ministre, de l'Éducation Prioritaire.

et collègue), école ouverte pendant les vacances,

. découverte professionnelle en 4<sup>e</sup>, meilleur accès aux stages obligatoires en milieu professionnel en 3<sup>e</sup>.

. un ordinateur/élève, 500 heures de programme radio sur Internet, bourse au mérite,

. attention particulière pour l'orientation,

. dérogation au secteur de recrutement des lycées pour les plus brillants...

### • Enseignants

. Enseignants chevronnés volontaires : recrutés sur postes profilés, au mouvement spécifique intra-académique, possibilité de postes partagés (école/collège, collège/lycée), en surnombre (4/réseau) pour travail en équipe, mise en place du PPRE, formation des jeunes enseignants, permettre la "souplesse" des emplois du temps et la stabilité des équipes.

. Autres enseignants : formation continue (pédagogie adaptée, gestion de l'hétérogénéité), accès à la hors classe (après 5 ans en EP1), dispositif APV...

### • Parents

. Contacts équipes pédagogiques/parents développés.

### • Pilotage

. Un délégué ministériel à l'EP pour définir la carte et les critères des trois EP,

. un IPR dans dix académies où l'EP est la plus importante.

### • Financement

. A budget constant (bourses au mérite, assistants pédagogiques, aides aux associations... déjà inscrits au budget 2006), par redéploiement de moyens et "économies internes" (ex. : 1 000 postes d'enseignants financés par réduction -à 1/2- de l'heure non affectée en 5<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>).

## EP3

"Les personnels actuellement fonction conserveront les indemnités liées à l'EP tant qu'ils seront en poste dans ces établissements et durant trois ans maximum" indique le ministère.

Le premier principe -concentration de moyens sur les établissements les plus difficiles-, ne peut masquer le caractère régressif de ce plan qui se situe toujours dans la logique de la loi d'orientation : individualisation des apprentissages, diversification des parcours au collège pour éliminer, hiérarchisation des établissements scolaires et des filières, culpabilisation de l'échec et valorisation du mérite, ... ceci dans le cadre d'une moindre mixité sociale.

Mais tout est dit également sachant que cette réforme doit se faire "à budget constant" -les moyens supplémentaires étant déjà inscrits au Projet de Loi de Finance 2006-, par redéploiements et "économies internes".

### La politique des ZEP sortira affaiblie par cette réforme

• La logique territoriale pour lutter contre les inégalités sociales qui génèrent les inégalités scolaires, est abandonnée au profit d'une logique visant l'individu, déconnectée de la réalité sociale.

• L'ignorance des causes de la difficulté scolaire et de sa prévention, le manque de moyens pour développer la scolarisation précoce à l'école maternelle, et de volonté pour mettre en place les cycles... risquent d'annuler l'efficacité du dispositif au collège. Mais le ministre "rassure" en donnant quelques consignes : "faire parler chaque enfant" en maternelle, ne plus utiliser la méthode globale au CP !

• Le choix de concentrer les moyens existants sur un quart des collèges les plus en difficulté ne fera que fragiliser, faute de moyens supplémentaires, tous les autres. La suppression des moyens, dans les trois ans, aux établissements jugés moins difficiles plongera élèves et enseignants dans une difficulté accrue.

Ainsi la carte des ZEP va se réduire et avec elle, la lutte globale contre l'échec.

### L'absence de mixité sociale et l'exclusion des plus fragiles seront renforcées

• La mise en place de la "découverte professionnelle" en 4<sup>e</sup> marque un renoncement, plus précoce encore, à sortir l'ensemble des élèves de leurs difficultés. Pour eux, l'exclusion du droit à la scolarité obligatoire et la pré-orientation vers des voies dérogatoires sont programmées.

• Le principe de dérogation à la carte scolaire des lycées est inacceptable. Nous condamnons cette logique élitiste et dictée par l'affichage qui renforce l'opposition entre lycées "d'excellence" réservés à une minorité et lycées "de seconde zone" pour la majorité. Comment dans ce cadre mettre un frein aux dérogations de complaisance, valoriser les ZEP aux yeux des élèves, des personnels, des parents si ceux qui y réussissent doivent en être "sauvés", et lutter contre le phénomène de ghettoïsation des établissements de banlieues qui ne cesse de s'accroître ?

### ► Côté enseignants

Face à la complexité et à la pénibilité du travail en ZEP, aucune mesure vraiment efficace n'est annoncée : réduction du temps de service devant élèves au profit du temps de concertation pour le travail en équipe et la mise en place de projets, réduction significative des effectifs par classe...

L'efficacité d'un service partagé collège/école ou lycée interroge... De même interrogent les mesures concernant la carrière : hors contingent ou au détriment de l'ensemble ? Nombre d'enseignants de ZEP verront moyens et mesures spécifiques disparaître d'ici trois ans.

Comment croire alors à la stabilité, annoncée, des équipes pédagogiques dans ces zones relookées ?

### ► Côté élèves

Souvent fragilisés par les conditions sociales, leur encadrement et leur suivi par des équipes diversifiées et qualifiées sont impératifs dans tous les établissements ZEP aujourd'hui : enseignants et personnels vie scolaire formés, mais également assistants sociaux, conseillers d'orientation psychologues, médecins scolaires...

La pauvreté est la première cause de l'échec scolaire mais l'échec ou la réussite de chacun résultant de phénomènes complexes, ce sont des bourses attribuées sur critères sociaux et non "au mérite" qui doivent être développées.

**Cerise sur le gâteau, une conception curieuse de la concertation : on annonce d'abord... sans négliger les médias..., on discute ensuite... s'il y a encore quelque chose à discuter ! Les personnels, notamment ceux de ZEP, apprécieront.**

Nicole Hennache

## Hors classe 2006 : une hypothèque sur nos carrières

**Le déroulement de carrière des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation n'est plus garanti. Il n'est plus pertinent pour un jeune professeur de prévoir que celui-ci lui permettra d'atteindre l'indice terminal de la hors classe de son corps.**

Il y a là un coup sévère porté à la Fonction publique de carrière qui est une des caractéristiques de l'Administration française.

Cela ne va pas manquer de diminuer l'attractivité du métier au moment où les départs massifs à la retraite vont entraîner un important renouvellement des corps.

### Deux obstacles majeurs empêchent toute planification.

► **Le premier obstacle** est le paramètre territorial, qui institue de profondes disparités dans les critères d'accès à la hors classe en fonction de l'académie d'exercice. Le changement de grade est désormais fortement tributaire de la politique rectorale. Dès lors, toute mutation inter-académique peut s'avérer une remise en cause des possibilités d'avancement.

Le contentieux ouvert l'année dernière par l'administration avec les organisations syndicales par la publication de la note de service d'accès à la hors classe 2005 est loin d'être refermé. Nous avons pu mesurer les effets pervers de cette déconcentration. Or, chaque académie va de nouveau élaborer son propre barème d'accès à la hors classe.

La dénonciation unanime par toutes les organisations syndicales n'a pas permis d'infléchir la politique du gouvernement en la matière qui, sous le masque de "l'avancement au mérite" relève, en fait, de l'arbitraire. Il faut pourtant rappeler que la promotion d'échelon dans la classe normale ne se fait pas au même rythme pour tous les collègues depuis bien longtemps.

L'observation de ce qui s'est passé l'année dernière montre que le nombre de collègues au 11<sup>e</sup> échelon de la classe normale depuis plus de trois ans et ayant pu accéder à la hors classe est en forte diminution.

C'est une conséquence directe des barèmes parfois très importants (selon l'académie) laissés à la seule appréciation des chefs d'établissement et des corps d'inspection.

► **Le deuxième obstacle** résulte des contingents de promotion qui sont accordés par corps et par académie.

Dans le cadre de l'application de la LOLF, le taux de promotion théorique qui était de 15 % de l'effectif du corps, a cédé la place à des ratios promus/promouvables par corps.

Le calcul de ces ratios est un plafond (mais pas un plancher) laissé à la discrétion du recteur.

Rien n'oblige ce dernier à convertir en "promotions" la totalité du contingent qui lui est attribué.

D'autre part, le calcul des ratios a été effectué par rapport aux promouvables (potentiels) à la date du 31 décembre 2005. Il s'agit donc d'une estimation basse. De plus, ces pourcentages ont été fixés pour les années 2006 et 2007, et calculés pour permettre un nombre de promotions constant par rapport à 2005. Il s'agit, en fait, d'une mesure d'économie budgétaire puisque le nombre de départs en retraite important parmi les collègues déjà à la hors classe va entraîner une diminution de l'effectif total du grade (et donc la masse salariale pour l'État).

**Actuellement, à peu près 60 % des personnels du second degré partent à la retraite en ayant atteint la hors classe. Seule, la moitié des promus à la hors classe parvient au dernier échelon, soit moins d'un tiers du total.**

**Il est très probable que ces chiffres seront en forte diminution dans les années à venir. L'amélioration de notre pouvoir d'achat, et donc nos revendications salariales, doivent nous inciter à réfléchir quant à la pertinence même de l'existence de ce grade dont les modalités d'accès seront moins transparentes et plus arbitraires.**

Patrick Désiré



PEF 83

*A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous*

**Je souhaite :**     **me syndiquer**     **prendre contact**

Nom ..... Prénom .....

Adresse personnelle .....

Code postal ..... Commune .....

Grade ou corps ..... Discipline .....

Etablissement .....

Code postal ..... Commune .....

Tél. .... E-mail .....

**UNSEN-CGT - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex - Tél. : 01 48 18 81 47 - e-mail : unsen@ferc.cgt.fr**

## Remplacements : l'obligation !

**Le décret du 26 août 2005 impose aux établissements du second degré d'organiser en interne les remplacements d'une durée inférieure ou égale à deux semaines.**

Ce dispositif, entré en vigueur depuis la rentrée de septembre 2005, était basé sur le volontariat. Les chefs d'établissement devaient mettre à profit le premier trimestre pour l'expérimenter et élaborer des protocoles de mise en oeuvre.

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, ce texte permet aux chefs d'établissement qui souhaiteraient s'engager dans cette voie de contraindre un enseignant à effectuer le remplacement d'un collègue absent.

Les personnels se sont largement opposés à la loi Fillon et cette disposition particulière a été dénoncée par toutes les organisations syndicales.

Nous considérons que c'est une mauvaise réponse apportée à un vrai problème, dont la mise en oeuvre a été décidée par G. de Robien sans concertation.

Deux rapports, l'un effectué en 1998 par le recteur Bloch, et un autre en 2003 par l'Inspection générale, ont pointé les difficultés de l'Éducation nationale à faire

face au problème des remplacements de courte durée. Le sujet est ainsi devenu plus "sensible" pour l'opinion publique.

Toutefois, il est intéressant de noter qu'en 2005, l'Administration centrale ne dispose toujours pas de données quantitatives, ni par académie, ni par matière, sur le préjudice que feraient subir au service public les absences de moins de quinze jours des personnels enseignants.

Dès lors, il est légitime de demander au ministre les raisons qui l'ont conduit si vite à vouloir appliquer et rendre obligatoire un dispositif aussi contesté par les personnels.

Y aurait-il de sa part une volonté de répondre à la baisse de notre pouvoir d'achat et à nos revendications salariales uniquement par une augmentation des heures supplémentaires ?

Est-ce une volonté -tout en le flexibilisant et en l'annualisant- d'augmenter le temps de travail des enseignants en application du dogme libéral du "travailler plus pour gagner plus" ?

Ou bien a-t-on affaire à une opération de communication destinée aux médias et à l'opinion publique dans un contexte préélectoral ?

Les incohérences pédagogiques et les conflits que va générer une application forcée de ces protocoles ne vont sûrement pas améliorer la qualité du service public d'éducation.

**Nous considérons que ces heures supplémentaires ne font pas partie des obligations de service des enseignants.**

**Nous n'entendons pas renoncer à combattre ce dispositif.**

**C'est pourquoi nous avons appelé les personnels à décider collectivement, dans chaque collège et lycée, de refuser tout remplacement de cette nature que l'Administration voudrait leur imposer.**

**C'est pour cela que nous avons déposé, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, les préavis de grève nécessaires, destinés à couvrir les collègues qui refuseront de remplacer leurs collègues absents.**

**Nous avons décidé de ne pas nous soumettre, et nous continuons de demander au législateur l'abrogation de cette disposition.**

Patrick Désiré

**Concours 2006 : grande braderie sur les postes !**

**- 12,5 %, - 24 %, - 50 %, - 55 %...  
(- 5 350 sur l'externe, - 800 sur l'interne)**

L'annonce par G. de Robien des postes aux concours la veille du 25 décembre, confirme que décidément "Le Père Noël est une ...". La pseudo-explication du ministre pour cette diminution sans pareille : baisse démographique, limitation des départs à la retraite, cache mal la réalité : casser le service public par la réduction du nombre de fonctionnaires.

La baisse de certaines disciplines (- 50 % en EPS ; - 70 % en 5 ans...), le renoncement en termes de vie scolaire et d'orientation (respectivement - 52 et - 55 %...) montrent que l'égalité des chances et la réussite de tous ne servent qu'aux vœux -pieux- de nouvel an du Président de la République.

**C'est l'Éducation que l'on assassine en 2006. Les premières victimes seront les candidats qui apprennent la nouvelle à deux mois des concours. Ce sera le tour de la qualification des jeunes à très brève échéance.**

Philippe Péchoux

Concours	Postes externes			Postes externes 3e voie			Postes internes			Total		
	2005	2006	Dif.	2005	2006	Dif.	2005	2006	Dif.	2005	2006	Dif.
Agrégation	1 940	1 440	-26 %	-	-	-	950	760	-20 %	2 890	2 200	-24 %
CAPE	7 785	5 947	-24 %	120	110	-8 %	1 250	805	-36 %	9 155	6 862	-25 %
CAPEPS	800	400	-50 %	-	-	-	120	40	-67 %	920	440	-52 %
CAPET	650	345	-47 %	10	-	-100 %	105	60	-43 %	765	405	-47 %
PLP	2 100	1 450	-31 %	70	58	-17 %	310	310	0 %	2 480	1 818	-27 %
CPE	415	200	-52 %	-	-	-	55	20	-64 %	470	220	-53 %
COP	110	50	-55 %	-	-	-	10	5	-50 %	120	55	-54 %
PE	11 688	10 320	-12 %	668	550	-18 %	238	238	0 %	12 594	11 108	-12 %
PE spéc.	144	130	-10 %	-	-	-	12	12	0 %	156	142	-9 %
TOTAL	25 632	20 282	-21 %	868	718	-17 %	3 050	2 250	-26 %	29 550	23 250	-21 %

## Printemps 2003, bis repetita ?

**Le mouvement du printemps 2003 avait été assez clair sur le sort que les conseillers d'orientation psychologues souhaitaient réserver à la décentralisation de leurs services et de leurs missions.**

**Pourtant cela ne semble pas avoir marqué les rédacteurs du dernier rapport présenté par l'Inspection générale.**

Leurs conclusions dogmatiques vont dans le même sens que le rapport Tharin<sup>1</sup>, mais aussi que les propos du Premier ministre et du ministre de l'Éducation nationale qui pensent répondre aux problèmes des banlieues par la création d'un schéma national de l'orientation.

Le rapport met bien en avant dans ses constats, que nous partageons, que l'orientation est délaissée depuis plusieurs années par les politiques d'éducation : diminution continue des postes (plus de création depuis le milieu des années 1980), absence de pilotage de la part de l'institution, multiplication des missions et des publics reçus, financement différent des CIO selon qu'ils sont d'État ou départementaux -avec des écarts de subvention de 1 à 5 pour des structures de tailles comparables-, emplois du temps éclatés, activités morcelées, présence en établissement de plus en plus réduite, diminution des postes administratifs dans les CIO, formation continue inadaptée, pas de hors classe... **Mais les auteurs en tirent des propositions qui vont complètement à l'encontre de ces constats.**

Deux scénarii d'abord, envisageables mais à écarter selon eux.

■ **La décentralisation**, en précisant quand même qu'"un transfert des services d'orientation qui aurait été mieux argumenté, mieux négocié avec les personnels et davantage porté par les présidents de régions, aurait vraisemblablement pu connaître un autre sort".

Ah ! la toute puissance de ceux qui savent !!!

■ **La séparation des fonctions**, avec des COP qui "seraient appelés à choisir entre une affectation en qualité de psychologue du 2<sup>nd</sup> degré dans un établissement scolaire sous la responsabilité du chef d'établissement et une affectation en qualité de conseiller d'orientation dans un CIO".

La solution finalement préconisée reprend en fait un peu des deux scénarii.

■ Il est tout d'abord rappelé qu'environ 50 % des CIO sont à la charge des départements, alors qu'une ancienne loi de finances avait prévu la prise en charge de la totalité des centres par l'État. Pour mettre fin aux inégalités de traitement constatées, il faut confier la gestion de tous les CIO aux collectivités territoriales, et plus précisément aux régions, en créant des établissements publics régionaux sur le modèle des Établissements Publics Locaux d'Enseignement, en intégrant même dans ces établissements les délégations régionales de l'ONISEP. Cette transformation s'accompagnerait de nombreuses fermetures, pour ne garder que 250 centres. Tout cela en expliquant juste après que "*le souci de proximité est un principe majeur de l'organisation d'un service public*" !!! Les rapporteurs font leur la notion libérale de proximité qui conduit le gouvernement à fermer les services publics en zone rurale et en banlieue les uns après les autres !

■ Pour répondre aux besoins de la population, le rapport estime qu'il faudrait **tripler** le nombre de COP... ce que le principe de réalité rend impensable ! Alors quelle solution pour répondre au souci de proximité ?

C'est très simple : ouvrir les CIO le soir et le week-end, les CDI hors des heures d'ouverture habituelles et organiser des permanences dans les bibliothèques, à la Cité des métiers de La Villette...

**Le café du village a un bel avenir devant lui : en buvant un verre, on pourra faire ses opérations postales, jouer au Loto, consulter un COP... qui nous donnera peut être le tiercé dans l'ordre !!!**

■ Donc moins de COP et de CIO mais plus de présence en multipliant les permanences dans les lieux de passage ! Le rapport propose, pour réussir ce tour de force, d'annualiser les horaires pour que les COP puissent faire 35 heures effectives quand le besoin s'en fait sentir (donc en permanence ?) car ils semblent travailler trop peu pour les inspecteurs, qui jettent la suspicion sur l'utilisation à des fins professionnelles du quart-temps.

■ Le statut des COP est également attaqué par l'ouverture du concours à toutes les licences mais aussi à toute personne ayant dix ans d'expérience professionnelle. Les inspecteurs vont même jusqu'à affirmer que le titre de psychologue n'a été attribué qu'à cause "*d'une difficulté technique liée à la loi sur la fonction de psychologue*". Les centres de formation sont également remis en cause avec un transfert de la formation vers les IUFM.

**Services d'orientation, personnels et missions, sont les cibles des rapporteurs, qui proposent des solutions pour partie rejetées par l'ensemble des personnels en 2003 ! Leur conception du service public n'est assurément pas la nôtre. Par contre elle se rapproche de celle du gouvernement qui vient d'envoyer le Ministre des collectivités territoriales inaugurer un CIO privé chargé d'informer sur les carrières du public !**

Christophe Godard

<sup>1</sup> cf article dans le Perspectives n° 81

## La précarité a de l'avenir

**Le Cabinet du Ministre a reçu une délégation de notre organisation le 5 décembre 2005 à propos de la situation des non-titulaires.**

**A**près avoir dénoncé le scandale que constituent le licenciement de plusieurs milliers de non-titulaires et les conditions de réemploi de plus en plus précaires pour ceux qui sont en poste, notre délégation est intervenue sur plusieurs points.

### ■ Chômage

L'Administration a essayé de nous convaincre de l'impossibilité technique de diminuer le délai de deux mois avant que les non-titulaires ne touchent leurs premières allocations !

*Nous avons suggéré de déléguer le traitement du chômage aux ASSEDIC ! Ce serait peut-être plus efficace.*

### ■ Recours aux vacataires et conditions de travail

Il faut le reconnaître d'emblée, la vacation n'a pas été abrogée suite à cette matinée. Nous avons pu obtenir quelques précisions sur la vision du ministère sur cette question devenue cruciale par son extrême précarité et par sa généralisation : c'est une nécessité absolue, **"un volant de souplesse sur les marges"** car les rectorats n'ont pas le droit au dépassement !!

### • Sur la question des postes

(dix-huit heures tronçonnées pour faire trois postes à six heures), il nous a été répondu : *"qu'il valait mieux trois étudiants nommés toute l'année pour la continuité pédagogique"* !

**Quel mépris pour les élèves et pour ces professeurs !** Il est clair que cette base est la formule préférée de l'Administration centrale.

*Pour la CGT, la vacation n'est pas un vrai contrat de travail. L'administration l'a admis et rétorqué que celle-ci "n'est pas un emploi, mais est une prestation" ! Par contre, "le ministère traite humainement ces situations". Depuis quand le fait de travailler sans droits sociaux est-il humain ?*

• **Sur la question précise des accidents du travail, des droits en matière de maladie et de maternité...** une incapacité flagrante à répondre.

• **Sur la question du temps de travail** qui ne comprend que les heures face aux élèves pour les fiches ASSEDIC... silence radio. Affligeant !

### ■ La loi limitant le recours aux CDD pour les contractuels

(voir le détail sur notre site)

*Après la publication par le MEN de la circulaire d'application de la loi du 26 juillet 2005, nous avons rappelé notre position et demandé des éclaircissements... que nous attendons encore !*

### ■ La titularisation

*A partir de la position de la CGT "Emploi et Titularisation de tous sans condition de concours ni de nationalité", nous avons dénoncé les conditions du dernier protocole, demandé la réunion d'un groupe de travail pour formaliser nos exigences pour obtenir des mesures en faveur des personnels. Si un ministre prend la décision d'embaucher un agent non-titulaire, il déroge à la règle du concours, donc il doit s'engager à le former et à le titulariser.*

**La titularisation des non-titulaires ne passe que par les concours** (sic le ministre) !!!

Anne-Marie Martin-Carmagnac



### TOUS ENSEMBLE CONTRE LA PRECARITE

#### Titulaires, non titulaires, enseignants, TOS, Vie Scolaire, ...

Les personnels de l'Éducation s'opposent au licenciement de plus de 15000 collègues non-titulaires. « Ces fins de contrats » s'accompagnent de la multiplication de situations de plus en plus précaires : vacataires, emploi de vie scolaire (C.A.E., contrat d'avenir), temps partiel imposé pour les personnels de GRETA, début de démantèlement de la MGI, réforme inacceptable du régime obligatoire de retraite complémentaire des agents non-titulaires.

Ces collègues au chômage se retrouvent sans ressource (indemnités de chômage versées après plusieurs mois). Ce chômage massif est d'autant plus scandaleux alors que des besoins criants existent à tous les niveaux du système éducatif (classes sans prof, suppléances non assurées, classes surchargées) et que le ministre prétend imposer par le décret du remplacement de courte durée en interne (la loi Fillon) encore plus d'heures supplémentaires et de flexibilité aux personnels en poste.

La précarité ne touche pas seulement les enseignants et la vie scolaire. De nombreux TOS

(contractuels) sont au chômage depuis la rentrée et la décentralisation de ces personnels au 1<sup>er</sup> janvier 2006 menace des milliers d'emplois précaires.

Après la dernière session des concours réservés et examens professionnels, aucune nouvelle mesure de titularisation n'est offerte en premier lieu à cause des restrictions budgétaires. Au contraire, la loi du 27 juillet 2005 prétend instaurer la possibilité de recourir à de nouveaux CDD ouvrant, éventuellement, sur un CDI sans aucune garantie de réemploi et de titularisation.

Aujourd'hui les actions se multiplient dans plusieurs académies (Créteil, Versailles, Nice, Bordeaux, Toulouse). Des collègues campent devant les rectorats pour exiger d'être entendus.

Nous sommes solidaires de ces actions. Nous exigeons d'être reçus par le Ministre de l'Éducation Nationale afin d'obtenir des mesures immédiates pour assurer le réemploi des précaires en excluant le recours à la vacation inacceptable pour les collègues comme pour le service public et les élèves.

Les personnels soussignés exigent du ministère et des rectorats :

- Le réemploi de tous les non-titulaires à l'année et à plein traitement sans recours aux vacations.
- Le paiement immédiat du chômage.
- L'amélioration immédiate des conditions de travail des non-titulaires (reconnaissance de l'ancienneté et grille des salaires évolutive ; paiement des mêmes primes et indemnités que les titulaires ; droit réel à la formation, reclassement revalorisé).
- De nouvelles mesures de titularisation pour tous dans les corps de la fonction publique.
- Arrêt de recrutement de nouveaux non-titulaires et augmentation des postes de titulaires.

Nom - Prénom	Etablissement	Signature

Premiers signataires : Collectif des non titulaires, UNSEN-CGT, SNES, SNUEP, SNEP-FSU, SUD.

## Départ en retraite à 60 ans ?

***Vous allez demander l'ouverture de vos droits à pension de la Fonction publique à 60 ans, mais si vous pouvez prétendre également à une retraite du régime général, il faut vous demander si vous avez intérêt à prendre cette dernière dès 60 ans.***

Si vous avez travaillé quelques mois, voire quelques années, dans le secteur privé ou en tant que non titulaire de la Fonction publique d'État (enseignant, maître d'internat...), de la Fonction publique territoriale (moniteur de colonie de vacances pour une mairie par exemple...) sans rachat au cours de votre activité de fonctionnaire, **vous n'êtes pas obligé de demander votre retraite du régime général à 60 ans.**

En effet, si vous n'avez validé que quelques trimestres dans le régime général, ils comptent, dès 60 ans, pour la durée d'assurance de votre pension de

la Fonction publique et peuvent vous permettre d'atteindre le nombre de trimestres demandés pour obtenir une pension à taux plein de 75 % du dernier traitement, à l'indice détenu au cours des six derniers mois avant votre départ en retraite.

### Mais pourquoi faut-il être vigilant avant de demander la retraite "régime général" à 60 ans ?

• Pour celle-ci, il faut 160 trimestres incluant les périodes d'activité salariée, les périodes assimilées (ex : service militaire), les majorations de trimestres (ex : bonification enfant pour les femmes), les périodes de rachats de cotisations. Si vous n'avez pas atteint ce taux maximum dans le régime général, votre retraite sera alors calculée avec un **taux minoré** (décote). Cette décote sera déterminée compte tenu de votre âge et de votre durée d'assurance, à la date de départ en retraite que vous aurez choisie.

• Par contre, la **décote disparaît si vous prenez votre retraite "régime général" à 65 ans.**

**Vous aurez droit, alors, à 50 % du taux correspondant** au nombre de trimestres cotisés :

$\frac{\text{ Salaire annuel moyen } \times \text{ Taux } \times \text{ Durée d'assurance atteinte }}{\text{ Durée requise}}$

**La différence peut varier de 25 à 50 % selon le niveau de salaire moyen et la décote appliquée !**

**C'est pourquoi, avant de prendre votre décision, il faut rencontrer un interlocuteur de la CNAV ou de la CRAM pour faire un bilan individualisé des deux possibilités : demande à 60 ou 65 ans.**

**Car, si vous décidez de bénéficier de votre retraite régime général avec un taux minoré à 60 ans, ce choix est définitif et ne peut être révisé.**

Catherine Perret

## Ircantec\* : la mobilisation commence à payer

**En préalable à la tenue du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat du 7 décembre 2005, le ministre, Ch. Jacob est venu annoncer "qu'en concertation avec le ministre en charge de la Santé et en accord avec le Premier ministre, les travaux [sur l'IRCANTEC] seraient suspendus. De nouvelles propositions seront formulées dans le courant de l'année 2006".**

Rappelons que début juillet, le ministre saisissait le CA de l'Ircantec pour avis, sur une réforme totalement ficelée, arguant d'une extrême urgence en raison des difficultés financières prévisibles.

**Grâce à la réaction syndicale unitaire initiée par la CGT et à la mobilisation des personnels, le gouvernement vient de reculer sur une partie de ses prétentions :**

- le prétexte de l'urgence a été démasqué : le régime est largement excédentaire et un éventuel déficit "technique" ne peut apparaître avant 2013,
- le gouvernement avait déjà été contraint d'abandonner plusieurs de ses propositions initiales : la programmation d'une diminution de la part des cotisations des employeurs, une baisse du pouvoir d'achat des pensions sur les quatre années à venir. Il en avait modifié d'autres : allongement dans le temps de la mise en application de la réforme (d'ici 2015 au lieu de 2009).
- **Plusieurs demandes formulées depuis des années apparaissent satisfaites :** attribu-

tion de points retraites pour chaque jour de chômage indemnisé ; suppression des suppléments de cotisations pour les fonctionnaires reversés au régime général et à l'Ircantec (titulaires ayant moins de 15 ans de services dits *titulaires sans droit*).

Pour autant, le principal point d'achoppement subsiste : **les hausses combinées des cotisations et de la valeur d'achat du point aboutissaient à un abaissement du taux de remplacement de 20 % en tranche A (plafond SS) et de 30 % en tranche B (au dessus du plafond).**

En outre, le gouvernement refuse toujours de prendre en compte deux mesures d'assainissement financier réclamées par les administrateurs : le remboursement du coût financier de la retraite à 60 ans et la suppression des versements entre régimes spéciaux.

Le ministre a manifestement pris acte de l'opposition des syndicats et des personnels à une réforme profondément injuste.

Si de premiers résultats ont été enregistrés, il est possible d'obtenir davantage afin de garantir à la fois l'avenir de l'IRCANTEC et un taux de remplacement de 75 % minimum, tous régimes confondus.

**Il est nécessaire pour cela de maintenir notre vigilance et de nous inscrire, titulaires et non titulaires de la Fonction publique, dans une nouvelle phase de mobilisation.**

\* Ircantec : régime de retraite des agents non titulaires de la Fonction publique

Catherine Perret

**MGEN et réforme de la retraite**  
Les collègues poursuivant leur activité au-delà de 60 ans alors qu'ils ont acquis le nombre de trimestres nécessaires à une pension à taux plein risquent de se retrouver sans couverture complémentaire maladie. La MGEN ne les couvre plus, dès lors qu'ils prolongent leur activité, même dans le cas d'une poursuite d'activité liée au passage à un dernier échelon ou à la hors classe moins de 6 mois avant leurs 60 ans.

## Un congrès pour gagner en efficacité revendicative

**Le 48<sup>e</sup> congrès  
de la CGT aura lieu  
du 24 au 28 avril 2006  
à Lille**

Le renforcement de la présence de la CGT et de son activité dans les entreprises, les services et les établissements, comme le renforcement du syndicalisme en général, sont aujourd'hui au cœur des enjeux économiques, sociaux et démocratiques. Or, de manière globale et un peu partout, celui-ci continue à s'affaiblir.

Cette situation est préjudiciable aux intérêts des salariés. Elle résulte du décalage entre leurs attentes et leurs besoins confrontés aux effets des politiques libérales, aux divisions syndicales entravant les capacités d'impulsion et à l'absence de la CGT dans de trop nombreux endroits.

Agir en France, en Europe et dans le monde, sur chaque lieu de travail, dans les professions et dans les territoires, est une nécessité, d'autant que ce qui se joue au niveau européen ou mondial fait désormais partie du quotidien de chacun.

La création d'une nouvelle internationale syndicale doit être à l'ordre du jour pour modifier les rapports de forces afin qu'ils soient plus favorables aux salariés, pour agir contre les inégalités croissantes, pour favoriser partout le progrès social, la justice et la démocratie.

Le syndicalisme doit répondre par son action et ses propositions alternatives aux politiques actuelles faites de flexibilité, de précarité, de chômage, de remise en cause des droits et des services publics, de délocalisations et de privatisations.

Il doit promouvoir les coopérations et les solidarités pour un développement durable, l'accroissement des droits sociaux, la démocratie sociale.

C'est dans cette perspective que la CGT inscrit son action, avec la conviction que l'intervention et l'action des salariés organisés sur leurs lieux de travail et dans leurs quartiers sont déterminantes pour changer la donne.

Nous avons à débattre de nombreuses questions qui touchent à nos capacités à rassembler les salariés, à animer et à développer les luttes, à notre façon de renforcer les convergences entre salariés, à notre aptitude à nous donner des formes d'organisation pour gagner en efficacité et en démocratie.

Ce sont ces questions, sans tabou ni crispation, avec la volonté d'aller au fond des choses, qui seront au centre des travaux du congrès de la CGT... de notre congrès.



Cette ambition pour notre syndicalisme exige une préparation de congrès qui aille bien au-delà de la seule consultation de militants. Les syndiqués doivent en être partie prenante. Il faut que ceux-ci puissent, ensemble, décider du devenir de leur organisation, des conditions de son développement et de son renforcement, de ses modes de fonctionnement, de ses contenus revendicatifs, de sa stratégie.

Pour atteindre pleinement cet objectif, nous avons encore, notamment dans notre secteur, beaucoup de chemin à parcourir.

**Pour faire franchir une nouvelle étape qualitative à cette préparation, plusieurs initiatives ont été programmées.**

► La première est celle d'une **consultation des syndiqués** pour mieux connaître leur opinion sur la manière dont ils voient et vivent la CGT.

► La seconde a concerné la **tenue de forums thématiques** qui ont permis de rassembler plusieurs milliers de syndiqués et de salariés pour débattre de sujets se trouvant au cœur d'enjeux revendicatifs : **la démocratie, la santé, le travail, les services publics, l'Europe, l'outil syndical...**

**La CGT a ainsi montré qu'elle ne débat pas à huis clos et qu'elle est prête à confronter ses propositions à l'avis des salariés comme à celui d'autres acteurs de la vie économique et sociale.**

► La troisième se propose d'**organiser des rencontres avec les syndiqués et les salariés sur leur lieu de travail**, parce qu'il est plus facile de le faire là où ils sont. Mille sites ont été ainsi identifiés. Plusieurs établissements et cités scolaires ont été choisis. C'est dans ce cadre que B. Thibaut a participé, le 22 novembre, à une heure d'information syndicale avec les personnels du lycée de Dammarie-les-Lys (77), dont la presse confédérale s'est fait largement l'écho.

La phase statutaire proprement dite s'ouvre en janvier 2006 avec la parution dans *"Le Peuple"* des différents documents : rapport financier, rapport de la commission financière de contrôle, rapport d'activité, document d'orientation.

Il appartient aux directions des syndicats départementaux d'organiser les réunions de préparation au congrès, les plus décentralisées et les plus nombreuses possibles, et d'arrêter les modalités pour désigner la, le ou les délégué-e-s.

**Toutes ces initiatives convergent vers la question posée aux militants et aux adhérents "Et la CGT, vous la voulez comment ?".**

Denis Baudequin

## Élections professionnelles

### Un plus pour le déploiement de la CGT

**Les élections professionnelles enseignantes ont été marquées par un nouveau recul de la participation, qui s'établit à 61,34 % soit - 3,56 % par rapport à 2002.**

**Dans le premier degré, avec 60,80 %, la participation baisse de 6,34 % et se situe désormais en dessous de celle du second degré : 61,94 % (- 2,97 %).**

Si ce constat s'inscrit dans une tendance continue à l'érosion depuis plusieurs élections, nul doute que le climat social, une campagne médiatique visant à dénoncer l'inefficacité du syndicalisme et son soi-disant décalage avec les préoccupations des salariés, ainsi qu'une organisation du scrutin menée sans grande conviction par l'administration, ont contribué à amplifier ce phénomène.

#### Quelle vision du syndicalisme ?

Au-delà de ces observations, se pose également la question des rapports des personnels d'enseignement, d'éducation, d'orientation et de direction avec le syndicalisme, et de leurs évolutions à partir de la perception qu'ils ont de l'intérêt et de l'efficacité de celui-ci.

Et dans ce cadre, nous avons à nous interroger sur la place du syndicalisme confédéré dans notre secteur, non pour remettre en cause le choix que nous avons fait, mais en faisant en sorte que ce choix devienne celui du plus grand nombre.

En effet, affirmer l'intérêt du syndicalisme confédéré, notamment par les convergences revendicatives qu'il permet, ne peut suffire. Nous avons à le démontrer par la pratique et par la capacité de celui-ci à engranger des résultats revendicatifs.

#### IUFM : une tendance continue à la hausse

Nous ne retrouvons pas dans ces résultats la tendance qui se dessine à l'occasion des élections aux Conseils d'administration des Instituts de Formation des Maîtres (IUFM), où la CGT progresse régulièrement et confirme en 2005 sa 3<sup>e</sup> place derrière la FSU et l'UNSA, avec une nouvelle

progression de 1 % qui lui permet, aujourd'hui, d'atteindre 10 % des suffrages.

Même si ces élections, qui se font par correspondance, connaissent une participation réduite (entre 10 et 20 % des inscrits), ces résultats constituent aussi un élément sur lequel nous pouvons nous appuyer pour développer notre action dans les écoles, collèges et lycées.

#### Sur les résultats proprement dits

En dépit d'un phénomène d'éparpillement des voix dû à la présence d'un nombre très important de listes (70 listes pour 8 commissions nationales : de 6 à 12 selon les corps), **les résultats témoignent d'une grande stabilité** et ne modifient qu'à la marge les scores de chaque fédération, à l'exception du SGEN-CFDT qui **recule de 2,07 %** pour s'établir à 9,30 %

Globalement :

- **la FSU**, avec un score (46,60 %) en **augmentation de 1,17 %** [SNES : 51,8 % (+ 0,6 %) ; SNUIPP : 45,5 % (+ 1,10 %) ; SNEP : 81,50 % (+ 2,30 %)...] récupère une partie de sa baisse de 2002 ;
- **le SE-UNSA**, avec 14,55 %, **enregistre une progression de 0,16 %** (+ 0,30 % dans le 1<sup>er</sup> degré et + 0,60 % dans le 2<sup>nd</sup>), stabilisant ainsi des résultats en constante diminution depuis sa création lors de l'éclatement de la FEN en 1992 ;
- **SUD Education** se situe à 5,44 %, soit une **augmentation de 0,67 %** ;
- **FO** subit de nouveau un tassement (+ 0,08 %) et obtient 6,97 %.

• En ce qui concerne l'enseignement professionnel, **le SNETAA**, avec 31,73 %, **continue de reculer**

(-1,46 %). En l'espace de trois scrutins, il a perdu 11 % de ses voix qui, pour l'essentiel, se sont reportées sur le SNUEP, créé en 2001 par la FSU et qui atteint 11,34 % (+ 2,72 %).

- Pour les **maîtres d'internat et les surveillants d'externat**, malgré un nombre d'inscrits divisé par quatre du fait de la mise en extinction du corps, la CGT réalise 8,30 % (+ 0,3 %).

**Ainsi, en gagnant globalement 1 700 voix, la CGT représente aujourd'hui 3,88 % (+ 0,42 %) de l'ensemble des personnels.**

**Elle progresse de 0,48 % dans le 1<sup>er</sup> degré (2,02 %), de 0,26 % dans le 2<sup>nd</sup> degré pour atteindre 5,33 %.**

**Chez les PLP, elle se situe à 23,22 % (+ 0,08 %) et demeure la 2<sup>e</sup> organisation.**

Les résultats académiques -malgré la perte de deux sièges de PLP (Nice et Reims), un de CPE (Nancy)- permettent de gagner plusieurs sièges :

- . six chez les PLP (Clermont, Bordeaux, Nancy, Rennes, Paris, Versailles),
- . un chez les CPE à Rennes,
- . un pour la CAPD du 1<sup>er</sup> degré dans les Alpes-Maritimes.

**Tous corps confondus, les 18 500 voix recueillies constituent un appui important pour le déploiement de la CGT et pour son action au service des revendications des personnels.**

Denis Baudequin

## enseignantes (décembre 2005) et l'action revendicative

### Et dans les écoles...

**La CGT -rappelons-le pour ceux qui en douteraient encore- syndique tous les personnels de l'Education nationale.**

**Mais pour améliorer notre score aux élections professionnelles, nous devons renforcer le nombre de nos syndiqués.**

**L'un des secteurs principaux à travailler, là où les collègues sont en attente de contacts, d'informations, c'est celui du premier degré.**

Quand on se déplace dans les écoles on s'aperçoit rapidement de deux phénomènes :

- il n'y a souvent aucun signe de présence syndicale régulière dans les locaux,
- les collègues sont étonnés de voir des représentants syndicaux se déplacer, d'autant plus s'ils sont "badgés" CGT...

Il est essentiel d'apporter aux enseignants du 1<sup>er</sup> degré l'ensemble de l'information syndicale, qu'elle soit professionnelle ou traite de questions plus larges, de revendications à caractère interprofessionnel.

Dans certaines écoles, il est possible en insistant un peu, de tenir un panneau d'affichage.

La présence "physique" régulière est utile car elle montre que nos militants ne sont pas en dehors du terrain, en dehors des préoccupations des enseignants.

**Les derniers résultats, qui nous apportent 700 voix supplémentaires par rapport à 2002, indiquent que la marge de progression est très importante entre le nombre de nos syndiqués et les personnes adhérant à nos idées.**

**Il ne faut pas être frileux sur la question de la syndicalisation, il suffit parfois de la proposer pour l'obtenir.**

Le manque de présence syndicale dans le 1<sup>er</sup> degré nuit au bon déroulement des élections.

**On observe un taux d'abstention élevé parmi les personnels qui votent par correspondance (c'est le cas pour plus de 2/3 des collègues). Pour la CGT Educ'action, le vote direct est à privilégier.**

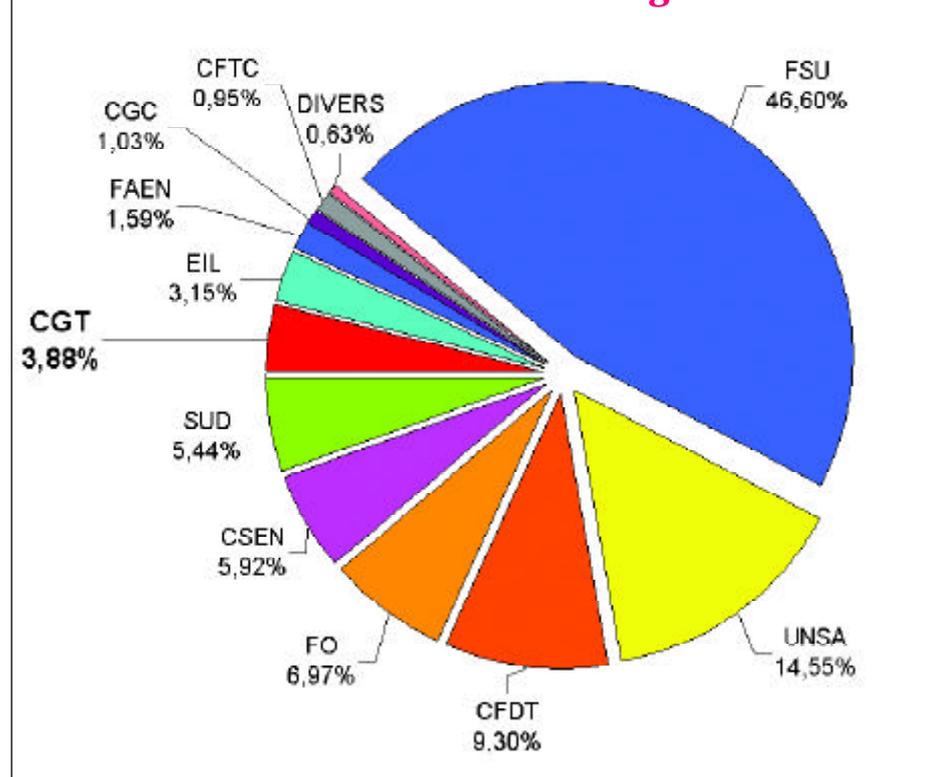
Mais il faut impérativement que l'Administration mette en place les moyens nécessaires pour que la réglementation qui paraît au BO soit respectée.

Bien souvent les présidents de section de vote ne sont pas déchargés lors de cette journée, les bureaux sont alors ouverts de façon aléatoire (pendant la récréation, seulement l'après-midi...), voire il n'y a pas vraiment d'endroit où voter (absence d'urne, d'isoloir...).

L'affichage électoral est très souvent incomplet, parfois inexistant, par manque de place mais aussi par manque de volonté.

Comment prendre au sérieux une élection qui se déroule dans de telles conditions ?

### Elections 2005 - CAPN 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés confondus



**Des efforts sont vraiment à mener afin que les élections paritaires dans l'Education nationale soient le reflet d'un acte citoyen réfléchi, effectué dans les règles établies. Cette exigence que nous avons à faire valoir auprès de l'Administration, ne doit pas nous empêcher, au sein de chacune de nos organisations départementales, d'améliorer qualitativement notre activité, notamment dans le premier degré.**

Luc Briatte

# Le bon vieux temps des colonies



"Les belles histoires de l'Oncle Paul"  
Manuel de Géographie pour l'École primaire - 1940

Lors de la campagne présidentielle de 2002, J. Chirac s'engage à parachever l'effort de solidarité envers les rapatriés et à rétablir la "vérité" sur l'œuvre conduite outre-mer par la France.

Michel Diefenbacher, député UMP indique dans son rapport *"La fin des empires coloniaux et les guerres qui l'ont accompagnée figure au programme des collèges et des lycées. Il est toujours difficile de faire preuve d'une incontestable objectivité dans la relation d'événements. [...] Les phrases extraites par la commission consultative des livres scolaires [...] font trop souvent penser que la violence était d'un seul côté" [...]. Les associations de rapatriés revendiquent "l'exercice par le ministre de l'Éducation nationale d'un droit de regard sur le contenu des manuels mis entre les mains des élèves et des maîtres".*

Cela aboutit à la loi du 23 février 2005 *"portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés"*, dont l'art. 4 *"les programmes scolaires reconnaissent le rôle positif de la présence française outre-mer"*.

Cette loi a des implications sur l'exercice de notre métier et engage les aspects pédagogiques, scientifiques et civiques de notre discipline.

Elle n'a pourtant aucune justification. Les programmes et manuels d'histoire, loin de transmettre une vision manichéenne de la conquête coloniale et de ses conséquences, proposent un récit complexe où les réalités sont plus questionnées qu'assénées.

La seule contestation véritable émane du sénateur Guy Fischer (groupe communiste, républicain et citoyen) : *"Pavoue avoir été profondément choqué par l'emploi des termes néocolonialistes et révisionnistes à l'Assemblée nationale, qui a adopté cet article inacceptable"*.

La FERC-CGT a fait partie, le 25 avril 2005, des premiers signataires de la pétition des historiens <sup>1</sup> *"Colonisation : non à l'enseignement d'une histoire officielle"* qui condamne cette loi <sup>2</sup>.

Cependant, le revers infligé au gouvernement ne dédouane pas les nostalgiques de la colonisation d'une autre responsabilité : celle de provoquer ou raviver des réactions communautaristes...

**Pour nous, il faut abroger cette loi !**

**Nous n'acceptons pas cette vision de l'Histoire qui réhabilite le passé colonial de la France et les dérives qu'elle entraîne.**

**Nous appelons à signer et faire signer la pétition qui a déjà reçu plus de 50 000 signatures.**

*[...] "Leçon à apprendre – L'Afrique Noire appartient surtout aux Européens. C'est un vaste plateau d'où des fleuves immenses descendent en cascades. Les Noirs qui l'habitent sont très divers au physique comme au moral. On les reconnaît pourtant à leur peau foncée, à leurs cheveux crépus, à leurs lèvres épaisses. Au sud de l'Afrique sont installés les Boers et les Anglais qui exploitent de riches mines d'or et de diamants" [...]*  
*"La géographie vivante" - CMI - 1926 <sup>3</sup>*

## Le 7 décembre 2005 à Fort-de-France...

Plus d'un millier de manifestants scandent des slogans contre "la loi de la honte" et montrent des images témoignant des "bienfaits de la colonisation"...

C'est le résultat concret du refus des députés UMP d'abroger l'art. 4 de la loi du 23 février... "résultat" qui amène le ministre de l'Intérieur et Président de l'UMP à renoncer à sa visite à la Martinique !

Après les "racailles", le "karcher" et maintenant "le rôle positif" de la colonisation, la mémoire de l'esclavage et le combat pour l'égalité reprennent donc le dessus aux Antilles !

"L'annulation du voyage de N. Sarkozy n'abroge pas la loi", souligne-t-on à juste titre sur l'île.

Mais après cette réaction exemplaire et la signature massive de la pétition, Premier ministre et Président de la République font machine arrière.

<sup>1</sup> Historiens signataires : Claude Liauzu, Gilbert Meynier, Gérard Noiriel, Frédéric Régent, Trinh Van Thao, Lucette Valensi

<sup>2</sup> Consulter la loi : Legifrance.fr ; consulter la pétition : <http://www.ldh-toulon.net>

<sup>3</sup> Consulter de vieux manuels scolaires : [http://www.vox-populi.net/article.php3?id\\_article=99](http://www.vox-populi.net/article.php3?id_article=99)